

# SANTÉ ET SÉCURITÉ

SOUS-DOMAINE	LISTE DES STAGES	CODE	DATES	LIEU	PAGE	
<b>PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS</b>	<b>LES GESTES ET POSTURES : MANUTENTION</b>	L2006017	Du Lundi 29 au Mardi 30 Avril 2019	Tahiti	59	
		L2006018	Du Lundi 17 au Mardi 18 Juin 2019	Tahiti	59	
		L2006019	Du Mardi 24 au Mercredi 25 Septembre 2019	Tahiti	59	
	<b>LA PRÉVENTION DES ENCADRANTS DE CHANTIER SUR LES RISQUES DE L'AMIANTE</b>	L2007008	Du Lundi 20 au Vendredi 24 Mai 2019	Tahiti	60	
		L2007009	Du Lundi 22 au Vendredi 26 Juillet 2019	Tahiti	60	
		L2007010	Du Lundi 07 au Vendredi 11 Octobre 2019	Tahiti	60	
	<b>LA PRÉVENTION DES OPÉRATEURS DE CHANTIER SUR LES RISQUES DE L'AMIANTE</b>	L2008020	Du Mercredi 26 au Jeudi 27 Juin 2019	Tahiti	61	
		L2008021	Du Mardi 13 au Mercredi 14 Août 2019	Tahiti	61	
		L2008022	Du Mardi 22 au Mercredi 23 Octobre 2019	Tahiti	61	
	<b>LA PREVENTION DES ENCADRANTS TECHNIQUES SUR LES RISQUES DE L'AMIANTE</b>	L2012009	Du Lundi 17 au Vendredi 21 Juin 2019	Tahiti	62	
		L2012010	Du Lundi 26 au Vendredi 30 Août 2019	Tahiti	62	
		L2012011	Du Lundi 30 Sept. au Vendredi 04 Oct. 2019	Tahiti	62	
	<b>LA PREVENTION DES ENCADRANTS MIXTES SUR LES RISQUES AMIANTE</b>	L2013002	Du Lundi 03 au Vendredi 07 Juin 2019	Tahiti	63	
	<b>FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES</b>	<b>HABILITATION ÉLECTRIQUE : RECYCLAGE DU PERSONNEL ÉLECTRICIEN</b>	L3002009	Du Mardi 14 au Mercredi 15 Mai 2019	Tahiti	64
			L3002010	Du Mardi 03 au Mercredi 04 Septembre 2019	Tahiti	64
<b>HABILITATION ÉLECTRIQUE : PERSONNEL NON ÉLECTRICIEN</b>		L3006011	Du Lundi 27 au Mardi 28 Mai 2019	Tahiti	65	
		L3006012	Du Jeudi 11 au Vendredi 12 Juillet 2019	Tahiti	65	
<b>HABILITATION ÉLECTRIQUE : PERSONNEL ÉLECTRICIEN</b>		L3001013	Du Lundi 08 au Jeudi 11 Avril 2019	Tahiti	66	
<b>FORMATION PRÉALABLE A LA PRISE DE FONCTION D'AHST</b>		L3004005	Du Mercredi 13 au Vendredi 15 Février 2019	Papeete	67	
<b>FORMATIONS DE FORMATEURS</b>	<b>LA FORMATION DE FORMATEURS DES SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL</b>	Q1006003	Du Lundi 04 au Mercredi 20 Février 2019	CGF	68	
	<b>LA FORMATION DE FORMATEURS POUR L'UTILISATION DES EXTINCTEURS ET LUTTE CONTRE L'INCENDIE</b>	Q1007003	Du Jeudi 21 au Vendredi 22 Février 2019	CGF	69	

# SANTÉ ET SÉCURITÉ

SOUS-DOMAINE	LISTE DES STAGES	CODE	DATES	LIEU	PAGE
FORMATIONS DE FORMATEURS	LA FORMATION CONTINUE DES FORMATEURS DE SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL	Q1008003	Dates à définir	CGF	70
SÉCURITÉ DES AGENTS AU TRAVAIL	LA GESTION DE CRISE NATURELLE	L1021001	Du Lundi 16 au Jeudi 19 Septembre 2019	Tahiti	71

## SANTÉ ET SÉCURITÉ • PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

# LES GESTES ET POSTURES : MANUTENTION

### PUBLIC

Les agents amenés à manipuler des charges ou à effectuer des mouvements répétitifs.

### PRÉREQUIS

Se présenter en formation munie de ses chaussures de sécurité.

### DURÉE - CODE

- 2 jours
- Code : L2006

### VOTRE INTERLOCUTEUR

Mme TAMARII Bibiane - 40 54 78 20  
bibiane.valentin@cgf.pf

### OBJECTIFS

- ▶ Étudier et prévenir les risques d'apparition de maladies professionnelles et d'accidents du travail ;
- ▶ Étudier et appliquer les principes d'ergonomie sur les postes de travail ;
- ▶ Utiliser une gestuelle optimale et réflexe dans la manipulation de charges inertes ;
- ▶ Améliorer les conditions et la qualité de vie au travail ;
- ▶ Adopter une bonne hygiène de vie.

### CONTENU

- Les troubles musculo-squelettiques (TMS) ;
- Les notions d'anatomie et de biomécanique ;
- Les facteurs de risques et les pathologies du travail ;
- Les études des postes de travail (positions de manutentions) ;
- Le principe d'économie d'effort et de sécurité physique ;
- L'entraînement aux gestes corrects ;
- L'hygiène de vie.

### INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE

Pour des raisons de sécurité liée au port de charges lourdes pendant les mises en situation, l'agent doit **OBLIGATOIREMENT** s'équiper de chaussures de sécurité.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
L2006017	Du Lundi 29 au Mardi 30 Avril 2019	Tahiti	22/02/2019
L2006018	Du Lundi 17 au Mardi 18 Juin 2019	Tahiti	05/04/2019
L2006019	Du Mardi 24 au Mercredi 25 Septembre 2019	Tahiti	05/07/2019

# LA PRÉVENTION DES ENCADRANTS DE CHANTIER SUR LES RISQUES DE L'AMIANTE

## PUBLIC

Les agents ayant les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le mode opératoire.

## PRÉREQUIS

Un certificat d'aptitude médicale au port d'un équipement respiratoire délivré par le médecin du travail ou un médecin agréé de la FPC est **OBLIGATOIRE**.

## DURÉE - CODE

- 5 jours
- Code : L2007

## VOTRE INTERLOCUTEUR

Mme TAMARII Bibiane - 40 54 78 20  
bibiane.valentin@cgf.pf

## OBJECTIFS

- ▶ Connaître le risque amiante ;
- ▶ Conduire la démarche prévention du risque amiante ;
- ▶ Assurer la traçabilité des opérations ;
- ▶ Être capable de définir la conduite à tenir dans les situations d'urgence et de faire appliquer, informer et former les agents.

## CONTENU

### THÉORIE :

- Les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme ;
- Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur) notamment protection des travailleurs, consultation du médecin du travail.

### PRATIQUE :

- Être capable d'appliquer les conclusions de l'évaluation des risques, de choisir des méthodes de travail et de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement ;
- Être capable d'expliquer aux opérateurs le savoir faire afin de leur faire appliquer ces méthodes et procédures, de s'assurer de la mise en œuvre des consignes ;
- Être capable de choisir des EPI adaptés et s'assurer de leur bonne mise en œuvre.

## INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE

Tout agent inscrit à la formation doit joindre à son bulletin de candidature son certificat d'aptitude médicale au port d'un équipement respiratoire.

Ceci doit **OBLIGATOIREMENT** être délivré soit par le médecin du travail, soit par un médecin agréé dans la FPC (voir Arrêté n°1715/DIPAC du 13 septembre 2012 et l'Arrêté n°HC/746/DIRAJ/BAJC du 13 juin 2014 complétant l'arrêté précédent).

Toute candidature reçue sans le CM ne sera pas retenue.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
L2007008	Du Lundi 20 au Vendredi 24 Mai 2019	Tahiti	01/03/2019
L2007009	Du Lundi 22 au Vendredi 26 Juillet 2019	Tahiti	03/05/2019
L2007010	Du Lundi 07 au Vendredi 11 Octobre 2019	Tahiti	16/08/2019

# LA PRÉVENTION DES OPÉRATEURS DE CHANTIER SUR LES RISQUES DE L'AMIANTE

## PUBLIC

L'opérateur de chantier : tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures du mode opératoire.

## PRÉREQUIS

- Un certificat d'aptitude médicale au poste de travail du travailleur.
- L'aptitude médicale prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

## DURÉE - CODE

- 2 jours
- Code : L2008

## VOTRE INTERLOCUTEUR

Mme TAMARII Bibiane - 40 54 78 20  
bibiane.valentin@cgf.pf

## OBJECTIFS

- ▶ Cette formation est obligatoire pour tout travailleur susceptible d'être exposé à l'amiante, préalablement à sa première intervention, et lui permettra de disposer de moyens adaptés de prévention des risques liés à l'amiante (Article R4414-6 du Code du Travail).

## CONTENU

THÉORIE :

- Les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme ;
- Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur) ;
- L'élimination des déchets amiantés.

PRATIQUE :

- Alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante ;
- Appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement ;
- Appliquer les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés ;
- Appliquer les procédures de conditionnement ; d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets ;
- Tenir la conduite prévue dans les situations d'urgence ou anormales.

## INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE

Tout agent inscrit à la formation doit joindre à son bulletin de candidature son certificat d'aptitude médicale au port d'un équipement respiratoire.

Ceci doit **OBLIGATOIREMENT** être délivré soit par le médecin du travail, soit par un médecin agréé dans la FPC (voir Arrêté n°1715/DIPAC du 13 septembre 2012 et l'Arrêté n°HC/746/DIRAJ/BAJC du 13 juin 2014 complétant l'arrêté précédent).

Toute candidature reçue sans le CM ne sera pas retenue.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
L2008020	Du Mercredi 26 au Jeudi 27 Juin 2019	Tahiti	05/04/2019
L2008021	Du Mardi 13 au Mercredi 14 Août 2019	Tahiti	14/06/2019
L2008022	Du Mardi 22 au Mercredi 23 Octobre 2019	Tahiti	23/08/2019

# LA PRÉVENTION DES ENCADRANTS TECHNIQUES SUR LES RISQUES DE L'AMIANTE



## PUBLIC

L'employeur et tout travailleur possédant une responsabilité au niveau des prises de décisions techniques, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et moyens techniques.



## PRÉREQUIS

Un certificat d'aptitude médicale au poste de travail du travailleur. L'aptitude médicale prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.



## DURÉE - CODE

- 5 jours
- Code : L2012



## VOTRE INTERLOCUTEUR

Mme TAMARII Bibiane - 40 54 78 20  
bibiane.valentin@cgf.pf



## OBJECTIFS

- ▶ Connaître le risque amiante ;
- ▶ Conduire la démarche prévention du risque amiante ;
- ▶ Assurer la traçabilité des opérations ;
- ▶ Être capable de définir la conduite à tenir dans les situations d'urgence et de faire appliquer, informer et former les agents.



## CONTENU

### THÉORIE :

- Les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme ;
- Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur) notamment protection des travailleurs, consultation du médecin du travail, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la traçabilité des expositions, formation à la sécurité du personnel au poste de travail. Droit de retrait en cas de danger grave et imminent.
- L'élimination des déchets amiantés ;
- Connaître les documents exigibles lors de toute intervention sur des immeubles bâtis (rapport de repérage amiante). Être capable d'analyser les documents pour évaluer les risques ;
- Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés et les durées de port en continu.

### PRATIQUE :

- Être capable d'évaluer les risques et rédiger un mode opératoire, établir des notices de poste, choisir des méthodes de travail et définir des procédures garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement et d'assurer la traçabilité des opérations ;
- Être capable de définir les procédures de conditionnements, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets.



## INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE

Tout agent inscrit à la formation doit joindre à son bulletin de candidature son certificat d'aptitude médicale au port d'un équipement respiratoire.

Ceci doit **OBLIGATOIREMENT** être délivré soit par le médecin du travail, soit par un médecin agréé dans la FPC (voir Arrêté n°1715/DIPAC du 13 septembre 2012 et l'Arrêté n°HC/746/DIRAJ/BAJC du 13 juin 2014 complétant l'arrêté précédent).

Toute candidature reçue sans le CM ne sera pas retenue.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
L2012009	Du Lundi 17 au Vendredi 21 Juin 2019	Tahiti	05/04/2019
L2012010	Du Lundi 26 au Vendredi 30 Août 2019	Tahiti	07/06/2019
L2012011	Du Lundi 30 Septembre au Vendredi 04 Octobre 2019	Tahiti	26/07/2019

# LA PREVENTION DES ENCADRANTS MIXTES SUR LES RISQUES DE L'AMIANTE

## PUBLIC

Tout travailleur cumulant les fonctions d'encadrement technique amiante et/ou d'encadrement de chantier et/ou opérateur de chantier ayant une responsabilité dans des prises de décisions technico-commerciales, et techniques, dans la direction et la coordination de l'exécution des travaux, dans la mise en œuvre du mode opératoire qu'il a retenu, ainsi que les compétences dans l'exécution de travaux et/ou dans l'installation et l'entretien de matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures.

## PRÉREQUIS

- Attestation d'aptitude médicale du stagiaire au port des équipements de protection respiratoire,
- Maîtrise orale et écrite du français recommandé.

## DURÉE - CODE

- 5 jours
- Code : L2013

## VOTRE INTERLOCUTEUR

Mme TAMARII Bibiane - 40 54 78 20  
bibiane.valentin@cgf.pf

## OBJECTIFS

- ▶ Connaître les risques liés à l'exposition à l'amiante et la réglementation afférente,
- ▶ Connaître la démarche prévention du risque amiante,
- ▶ Organiser et mettre en œuvre la démarche prévention du risque amiante sur les bases de l'évaluation des risques.
- ▶ Faire vivre la démarche et améliorer la prévention.

## CONTENU

- Connaître le risque amiante (caractéristiques et propriétés, effets sur la santé, produits et dispositif contenant de l'amiante, etc.),
- Connaître les exigences des différentes réglementations et leurs évolutions,
- Connaître les documents exigibles lors de toute intervention,
- Connaître la démarche de prévention des risques,
- Établir et transmettre le mode opératoire (participer à la rédaction d'un plan de prévention, transmission des modes opératoires aux différents organismes),
- Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération,
- Choisir les méthodes de travail adaptées aux interventions sur les bases de l'évaluation des risques,
- Connaître les principes de la ventilation,
- Définir, établir et transmettre des modes opératoires, des procédures et garantir la traçabilité des opérations,
- Identifier, les situations d'urgence organiser leur gestion,
- Consulter et mobiliser tous les acteurs,
- Organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques,
- Faire appliquer les procédures opératoires,
- S'organiser et réagir face à une situation anormale,
- Participer et encourager l'amélioration des conditions de travail sur la base des principes généraux de prévention,
- Expliquer les consignes, procédures et informations liées à la prévention des risques aux opérateurs et en vérifier l'application,
- Evaluation pratique et théorique.

## INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE

Tout agent inscrit à la formation doit joindre à son bulletin de candidature son certificat d'aptitude médicale au port d'un équipement respiratoire. Ceci doit **OBLIGATOIREMENT** être délivré soit par le médecin du travail, soit par un médecin agréé dans la FPC (voir Arrêté n°1715/DIPAC du 13 septembre 2012 et l'Arrêté n°HC/746/DIRAJ/BAJC du 13 juin 2014 complétant l'arrêté précédent).  
Toute candidature reçue sans le CM ne sera pas retenue.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
L2013002	Du Lundi 03 au Vendredi 07 Juin 2019	Tahiti	05/04/2019

# HABILITATION ÉLECTRIQUE : RECYCLAGE

## PUBLIC

Le personnel déjà titulaire d'une habilitation en limite de validité (3 ans).

## PRÉREQUIS

Avoir passé son habilitation électrique sous 3 ans pour suivre le recyclage habilitation électrique.

## DURÉE - CODE

- 2 jours
- Code : L3002

## VOTRE INTERLOCUTEUR

Mme TAMARII Bibiane - 40 54 78 20  
bibiane.valentin@cgf.pf

## OBJECTIFS

- ▶ Maintenir et actualiser les connaissances des personnes habilitées ;
- ▶ Renouveler son habilitation électrique ;
- ▶ Définir les consignes de secteurs autorisés ;
- ▶ Appliquer les consignes de sécurité liées aux travaux dans un environnement électrique.

## CONTENU

- Les rappels réglementaires et techniques ;
- Les rappels des règles de sécurité au voisinage de la tension ;
- Les risques électriques et effets du courant ;
- Les règles essentielles de sécurité ;
- Les nouveaux matériels et équipements utilisés ;
- La législation en vigueur.

## INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE

Le questionnaire de recueil d'information (*pages 209 et 210*), complété et validé par l'employeur doit OBLIGATOIREMENT être transmis avec le bulletin de candidature de l'agent.

Toute candidature incomplète ne sera pas retenue.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
L3002009	Du Mardi 14 au Mercredi 15 Mai 2019	Tahiti	08/03/2019
L3002010	Du Mardi 03 au Mercredi 04 Septembre 2019	Tahiti	05/07/2019

# HABILITATION ÉLECTRIQUE : PERSONNEL NON ÉLECTRICIEN

## PUBLIC

Le personnel non électricien qui opère dans des zones où existent des risques électriques et appelés à effectuer des opérations simples.

## DURÉE - CODE

- 2 jours
- Code : L3006

## VOTRE INTERLOCUTEUR

Mme TAMARII Bibiane - 40 54 78 20  
bibiane.valentin@cgf.pf

## OBJECTIFS

- ▶ Identifier le niveau d'habilitation électrique à délivrer par l'employeur au regard des activités à réaliser par l'agent ;
- ▶ Sensibiliser aux règles de sécurité inhérentes au niveau d'habilitation électrique requis et évaluer les capacités de l'agent afin de conseiller l'autorité d'emploi au titre d'habilitation à délivrer ;
- ▶ Exécuter en toute sécurité des opérations d'ordre non électrique.

## CONTENU

- La réglementation ;
- Notions élémentaires d'électricité ;
- Les dangers du courant électrique ;
- La protection des personnes ;
- Les gestes de secours ;
- Les niveaux d'habilitation électrique.

## INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE

Le questionnaire de recueil d'information (*pages 209 et 210*), complété et validé par l'employeur doit OBLIGATOIREMENT être transmis avec le bulletin de candidature de l'agent.

Toute candidature incomplète ne sera pas retenue.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
L3006011	Du Lundi 27 au Mardi 28 Mai 2019	Tahiti	08/03/2019
L3006012	Du Jeudi 11 au Vendredi 12 Juillet 2019	Tahiti	03/05/2019



# HABILITATION ÉLECTRIQUE : PERSONNEL ÉLECTRICIEN

## PUBLIC

Le personnel électricien chargé d'assurer des travaux, des dépannages, des essais, des mesures ou autres opérations sur des ouvrages électriques en basse tension.

## PRÉREQUIS

Avoir une connaissance de base en électricité ou une expérience professionnelle certifiée en électricité.

## DURÉE - CODE

- 4 jours
- Code : L3001

## VOTRE INTERLOCUTEUR

Mme TAMARII Bibiane - 40 54 78 20  
[bibiane.valentin@cgf.pf](mailto:bibiane.valentin@cgf.pf)

## OBJECTIFS

- ▶ Connaître, repérer, prévenir les risques relatifs aux travaux à proximité ou sur les ouvrages électriques ;
- ▶ Appliquer les consignes de sécurité prescrites ;
- ▶ Permettre à l'autorité communale de délivrer un titre d'habilitation de type basse tension.

## CONTENU

- Les aspects réglementaires ;
- Les définitions, les normes et les recommandations ;
- Les zones à risque électrique ;
- La prévention du risque électrique ;
- Les appareillages de sectionnement, commandes et protections ;
- Les opérations sur tout ou partie d'un ouvrage électrique ;
- Les outils de mesures et les outils de protection contre les contacts ;
- Les conduites à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique ;
- Les manœuvres, mesures, essais et vérifications.

## INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE

Le questionnaire de recueil d'information (*pages 209 et 210*), complété et validé par l'employeur doit OBLIGATOIREMENT être transmis avec le bulletin de candidature de l'agent.

Toute candidature incomplète ne sera pas retenue.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
L3001013	Du Lundi 08 au Jeudi 11 Avril 2019	Tahiti	08/02/2019

# FORMATION PRÉALABLE A LA PRISE DE FONCTION D'AHST

## PUBLIC

Les agents nommés agent d'hygiène et de sécurité au travail par leur autorité d'emploi.

## DURÉE - CODE

- 3 jours
- Code : L3004

## VOTRE INTERLOCUTEUR

M. TEHEIURA Utarii - 40 54 78 19  
utarii.teheiura@cgf.pf

## OBJECTIFS

- ▶ Participer à la politique de sécurité au travail de sa collectivité et proposer des mesures visant à prévenir les risques professionnels dans le respect des prescriptions.

## CONTENU

- Le cadre législatif et réglementaire ;
- Les acteurs internes et externes de la prévention des risques et de la santé au travail ;
- L'inventaire des risques et l'observation des postes de travail ;
- Les principes généraux de la prévention ;
- Le rôle de l'AHST ;
- Les échanges pro actifs avec les AHST déjà en poste et en intra.

## INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE

L'agent doit **OBLIGATOIREMENT** joindre son arrêté de nomination en qualité d'AHST au bulletin de candidature. Toute candidature incomplète ne sera pas retenue.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
L3004005	Du Mercredi 13 au Vendredi 15 Février 2019	Tahiti	11/01/2019

# LA FORMATION DE FORMATEURS DES SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL

## PUBLIC

Les agents des collectivités communales volontaires et repérés pour former le personnel de sa collectivité au sauvetage secourisme du travail, ayant l'envie de former leurs pairs et sachant naviguer sur internet.

## DURÉE - CODE

- 12 jours
- Code : Q1006

## VOTRE INTERLOCUTEUR

M. TEHEIURA Utarii - 40 54 78 19  
utarii.teheiura@cgf.pf

## OBJECTIFS

- ▶ Former et évaluer les sauveteurs secouristes du travail.

## CONTENU

- Cours théoriques et pratiques en vue d'acquérir une méthode pour assurer la formation et l'évaluation des sessions SST qui seront organisées dans l'avenir en intra et au rythme de chaque commune sous le label du CGF.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
Q1006003	Dates à définir	CGF	11/01/2019

# LA FORMATION DE FORMATEURS POUR L'UTILISATION DES EXTINCTEURS ET LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE

## PUBLIC

Agent communal volontaire pour former ses pairs à la lutte contre l'incendie et la manipulation des extincteurs selon une programmation établie par son autorité d'emploi après validation par le CGF.

## DURÉE - CODE

- 2 jours
- Code : Q1007

## VOTRE INTERLOCUTEUR

M. TEHEIURA Utarii - 40 54 78 19  
utarii.teheiura@cgf.pf

## OBJECTIFS

- ▶ Être capable de former des participants à lutter contre l'incendie et utiliser des extincteurs.

## CONTENU

- L'incendie, l'alerte, l'évacuation et moyens d'intervention ;
- L'organisation d'une formation : notion de pédagogie ;
- L'organisation d'un exercice de manipulation d'extincteurs et d'évacuation ;
- Les enjeux de la prévention incendie et le programme de formation de niveau 1 ;
- Le projet pédagogique, les supports, le matériel et les exercices en sécurité ;
- L'évaluation.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
Q1007003	Dates à définir	CGF	11/01/2019

# LA FORMATION CONTINUE DES FORMATEURS DE SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL

## PUBLIC

Les agents titulaires du certificat du formateur SST en cours de validité et ayant validé leurs connaissances en matière de prévention des risques professionnels à travers une formation du réseau prévention (ou auto-formation en ligne).

## DURÉE - CODE

- 3 jours
- Code : Q1008

## VOTRE INTERLOCUTEUR

M. TEHEIURA Utarii - 40 54 78 19  
utarii.teheiura@cgf.pf

## OBJECTIFS

- ▶ Traduire en situation de formation les évolutions réglementaires et pédagogiques du dispositif SST ;
- ▶ Se conformer aux exigences règlementaires afin de prolonger son certificat de 36 mois.

## CONTENU

- La révision des gestes de secours ;
- L'actualisation de la formation aux risques de la collectivité et aux modifications de programme ;
- L'évaluation à partir d'une situation d'accident de travail simulé permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
Q1008003	Dates à définir	CGF	11/01/2019

# LA GESTION DE CRISE NATURELLE



## PUBLIC

Les encadrants et agents opérationnels intervenant en contexte exceptionnel de crise.

## DURÉE - CODE

- 4 jours
- Code : L1021

## VOTRE INTERLOCUTEUR

Mme TAMARII Bibiane - 40 54 78 20  
bibiane.valentin@cgf.pf

## OBJECTIFS

- ▶ Intervenir en sécurité lors de circonstances exceptionnelles ;
- ▶ Clarifier le rôle de chaque acteur impliqué dans la gestion de crise ;
- ▶ Sensibiliser aux risques et à la gestion d'urgence ;
- ▶ Coordonner les moyens pour intervenir efficacement et rapidement.

## CONTENU

- Le plan communal de sauvegarde ;
- La cellule de crise et son organisation ;
- L'organisation des secours ;
- La gestion de crise et d'urgence ;
- La gestion des éboulements, des inondations ;
- Les travaux de curage des caniveaux ;
- Les travaux de bûcheronnage ;
- L'évacuation des administrés des zones à risques ;
- Le rôle des acteurs ;
- La coordination des partenaires internes et externes ;
- La priorisation en situation d'urgence.

CODE	Dates	Lieu	Date limite de candidature
L1021001	Du Lundi 16 au Jeudi 19 Septembre 2019	Tahiti	11/07/2019